RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00640
Numéro SIREN : 528 982 689
Nom ou dénomination : BARCHRIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2016 sous le numéro de dépôt 505

BARCHRIS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 06800 CAGNES SUR MER
4 Rue du Puits
RCS ANTIBES 528 982 689

--==o0o==--

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze
Le vingt huit décembre
à 11 heures

La SAS DAB, Société par actions simplifiée, dont le siège est à 06800 CAGNES/MER – 4, Rue du Puits – Lieudit Saint Véran, au capital de 2.000.000 Euros, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le numéro 395 141 294, représentée par son Président Monsieur Hervé FABBRI, associée unique de la SAS BARCHRIS, a pris les décisions suivantes :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs à donner.

Première décision

L'associée unique prend acte de la démission de la SAS HERMAX-HOLDING, représentée par Monsieur Jean BARETGE, de ses fonctions de Président, à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement à compter du même jour et pour une durée illimitée :

La société CHRISANDRI
SAS au capital de 4.000.000 Euros
Siège social : 45, Avenue de Grasse – 06800 CAGNES/MER
RCS ANTIBES : B 392 505 731
Représentée par son Président Monsieur Hervé FABBRI

Monsieur Hervé FABBRI, pour la SAS CHRISANDRI, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Deuxième décision

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par l'associée unique.

